



Missions Locales

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



De 1982 à 2022 :

40 ANS D'ACTION AU SERVICE DE LA JEUNESSE

A l'occasion des 40 ans des Missions Locales, l'ARML BFC vous propose une rétrospective de l'histoire nationale et régionale du réseau à travers des dates clés.

1981 Rapport Bertrand Schwartz « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes »

Dans le rapport qu'il remet au Premier ministre, Bertrand Schwartz préconise une **politique d'ensemble** concernant la **qualification** des **jeunes**, le développement de l'**alternance** et du **tutorat** en entreprise et la mobilisation de toutes les **ressources** pour offrir des réponses adaptées dans tous les domaines : formation et emploi, loisirs, santé, logement, culture. Il propose la création de **Missions Locales** sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire et chargée d'être le pivot d'un dispositif d'animation au plus près des jeunes, de coordonner les efforts et d'appliquer le principe de la "discrimination positive".

1982 Ordonnance 82-273 du 26 mars relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de 16 à 18 ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale

Le Président de la République prend par ordonnance une série de mesures destinées à assurer une **qualification professionnelle** aux jeunes sortis de scolarité en difficulté, et à faciliter leur insertion sociale. 850 **permanences d'information et d'orientation** (PAIO) sont créées. Les Missions Locales sont mises en place, dans un premier temps à titre expérimental.

La circulaire du 9 avril 1982 prévoit que les Missions Locales sont constituées sous forme d'**association**, présidées par un élu et réunissant dans leurs instances, l'ensemble des partenaires de l'insertion : élus, administrations, partenaires économiques et sociaux et associations.

61 Missions Locales sont créées, dans les territoires où l'on trouve le plus de jeunes sans formation ni qualification.

Missions locales de Bourgogne-Franche-Comté créées en 1982



1983 Création de la DIJ Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes en difficulté par décret du 21 octobre.

Dirigée par Bertrand Schwartz, elle est chargée d'animer le **réseau des Missions Locales** ainsi qu'une cellule interministérielle de coordination du programme de formation **professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans**.

82 Missions Locales sont agréées.

Dole
Revermont
(39)

1984 Création des **travaux d'utilité collective (TUC)**

Migennes
Jovinien
(89)

qui étaient un **contrat aidé** créé pour donner aux jeunes stagiaires une première expérience professionnelle dans le secteur public ou associatif, abrogé en 1990 lors de l'introduction du Contrat Emploi Solidarité.

1985 En juin, les **rencontres nationales de la Villette** sont une première dans l'histoire du réseau. 5 000 personnes assistent à cet événement qui accueille de nombreuses personnalités. Bertrand Schwartz passe le flambeau à Yves Robineau, son adjoint.

Le cap des 100 Missions Locales est franchi.

Bourgogne
Nivernaise
(58)

1986 En août, le gouvernement met en place un **Plan d'urgence pour l'emploi**, mobilise le réseau pour mener une action en direction des **jeunes déjà sur le marché de l'emploi** et demande aux missions locales de poursuivre leur activité à **caractère social**, dans les domaines de la santé et du logement notamment.

Auxerrois
(89)

1987 Les services de l'Etat confirment le rôle de coordination du réseau des Missions Locales.

Création du **programme « chômeurs longue durée »** de l'ANPE et du **Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale (DIJEN)** qui donne la possibilité à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification de bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

1989 Le rapport Hastoy « **Les Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficulté** » traduit l'évaluation de six années d'activité du réseau et préconise l'émergence de politiques locales d'insertion, ainsi que le renforcement du caractère pluri-institutionnel des Missions Locales.

Création du **Crédit Formation Individualisé (CFI)** afin d'offrir aux jeunes une seconde chance d'accéder à la qualification, dont l'État confie le pilotage aux Missions Locales.

La loi du 19 décembre favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle donne une **base législative** à l'action des Missions Locales. Cette loi institue aussi le **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**, géré par les **départements**. Il s'agit d'aider financièrement les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale.

Création du **Conseil national des missions locales (CNML)** qui réunit les représentants des ministres concernés et des élus locaux. Cette instance de concertation est chargée de développer une politique d'animation et d'évaluation du réseau.

48 nouvelles Missions Locales sont créées ; le cap de 150 est dépassé.

1990 En mai, ont lieu les **Assises nationales des Missions Locales à Auxerre** en présence du Président de la République François Mitterrand. La **charte des Missions Locales intitulée "Construire ensemble une place pour tous les jeunes"** est adoptée le 12 décembre par le CNML. Création des **Contrats Emploi Solidarité (CES)** qui succèdent aux TUC et qui doivent permettre aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle avec un cadre donnant le statut de salarié dans le secteur public ou associatif.

Le **logiciel Parcours est développé** au sein du réseau pour suivre le programme CFI.

Le réseau compte 183 Missions Locales. L'ensemble du dispositif, PAIO compris, accueille 502 000 jeunes.

CILEF (71)
Bassin d'Emploi
de Vesoul (70)
Chalonnais
(71)

Rurale de
Beaune (21)
Marches de
Bourgogne
(21)

1991 Les **Carrefours pour l'emploi et la formation des jeunes** sont mis en place. Ils renforcent la collaboration entre le réseau des missions locales et des PAIO, celui des agences locales pour l'emploi et, plus largement du service public de l'emploi. *L'Association nationale des directeurs de Missions Locales (ANDML) est créée*

1992 Création du **Programme intensif de préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQUE)**. L'objectif est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'avoir un accompagnement personnalisé dans la construction d'un projet professionnel partant de la découverte des métiers et du choix de l'un d'entre eux.

Mise en place du **Contrat Emploi Consolidé (CEC)** et du **Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP)**.

Le Premier ministre, en accord avec le CNML, propose la **négociation de contrats de progrès avec les collectivités locales** concernant l'activité du réseau.

Les **programmes d'animation débutent dans cinq régions**.

Le réseau comprend 227 Missions Locales et 460 PAIO.

Nivernais
Morvan (58)
Tonnerrois et
Avallonnais
(89)

1993 Pour mettre en relation les jeunes avec le monde de l'entreprise, les **réseaux de parrainage** sont **expérimentés** par les Missions Locales dans cinq régions. Arrêt du **programme PAQUE**.

En décembre, le Parlement adopte la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui met en œuvre la **décentralisation de la formation professionnelle des jeunes** et renforce les relations de travail entre l'ANPE et le réseau.

1994 Les **"espaces jeunes"** sont créés, nouveau cadre de coopération entre les missions locales, l'ANPE et les conseils régionaux en matière d'emploi et de formation.

Les **conventions de délégation de compétence pour la formation professionnelle des jeunes** de moins de 26 ans se mettent en œuvre dans les régions.

L'État renforce le rôle de la DIIJ, à la fois dans son caractère interministériel et dans sa fonction d'animation et de gestion du réseau.

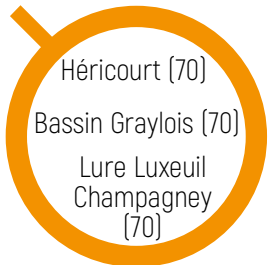
La **circulaire 94-10 du 23 décembre** installe les **programmes d'animation régionale**, qui vise à renforcer la mise en réseau des structures dans le cadre des politiques nationales et locales.

La **version 2 du logiciel Parcours** devient l'outil d'aide à la gestion des parcours de qualification et d'insertion sociale des jeunes.

1995 Création du **Contrat Initiative Emploi (CIE)**.

Une nouvelle convention avec le ministère de la Défense se met en œuvre : une centaine d'appelés du contingent sont mis à disposition du réseau.

L'aménagement du réseau se poursuit au rythme de vingt nouvelles Missions Locales par an.



1996 Cinq ministres signent l'**accord-cadre pour le réseau public de l'insertion des jeunes** qui institue le rapprochement avec le réseau d'information jeunesse et les centres d'information et d'orientation.

Le réseau compte 272 Missions Locales et 391 PAIO et accueille plus d'un million de jeunes par an.

1997 En février, Hervé Sérieyx est nommé à la tête de la DIIJ et lance les "**Carrefours d'action de progrès**". Ces rencontres régionales vont permettre le partage des démarches innovantes conduites par les Missions Locales.

Le service national est réformé, les **journées d'appel à la préparation à la défense (JAPD)** sont instituées et permettront, les années suivantes, l'orientation de tous les jeunes en difficulté vers les Missions Locales et les missions générales d'insertion de l'Éducation nationale.

Généralisation du **Parrainage vers l'emploi** à travers des appels à projets régionaux.

L'ASSOR, association régionale bourguignonne est créée à l'initiative de Bernard Loiseau, fondateur du Syndicat national des Missions Locales et de la Mission Locale du Creusot-Montceau.

1998 Création du **programme TRACE** par la loi de lutte contre les exclusions. Les Missions Locales sont désignées comme pilotes et principaux opérateurs de ce programme d'accompagnement personnalisé et renforcé pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

L'Association nationale des Missions Locales est créée pour regrouper les employeurs des Missions Locales et PAIO.
Organisation des premières rencontres nationales des Directrices et Directeurs de Mission Locale à Nantes.

1999 Les Conseils régionaux ont la pleine responsabilité de la formation professionnelle des jeunes 16 – 25 ans (Programme Régional de Formation).

42 000 jeunes sont accompagnés dans le cadre de TRACE.

Les programmes d'animation régionale sont mis en œuvre dans une vingtaine de régions.

L'Association franc-comtoise des Missions Locales, des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation et des Espaces Jeunes est créée à l'initiative des présidences de Mission Locale.



2000 Lors des Assises nationales du 20 avril, le **Protocole 2000** est signé entre le président du CNML, le ministre de l'emploi et Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des régions de France, en présence de Lionel Jospin, Premier ministre. Ce nouveau pacte engage l'État et les collectivités territoriales sur les missions de service public du réseau.

L'Association nationale des Missions Locales est transformée en **Syndicat National des Missions Locales et des PAIO**, présidé par Bernard Loiseau, Président de la Mission Locale du Creusot et de l'ASSOR.

L'ASSOR, association régionale bourguignonne recrute **son premier animateur régional** et coordonne le programme régional de formation.

Le CORIJ est également installé (instance régionale partenariale associant le réseau Missions Locales, la Région, les services de l'Etat, de l'Education Nationale et de Pôle emploi).

2001 La **convention collective nationale des missions locales et PAIO est signée le 21 février** par les partenaires sociaux. Elle offre pour les 7000 salariés du réseau un cadre attendu de conditions d'emploi et de travail ainsi qu'un système de classification basé sur les compétences.

Une convention nationale est signée avec l'ANPE pour la mise en œuvre du programme d'action personnalisé. Les Missions Locales deviennent partenaires des agences locales pour l'emploi pour la mise en œuvre de ce programme.

Suppression de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes.

2002 Renforcement du programme TRACE qui a concerné 150 000 jeunes depuis sa création : 120 000 jeunes vont en bénéficier cette année. Une **bourse d'accès à l'emploi (BAE)** est créée afin de leur garantir un minimum de ressources mensuelles.

En janvier les Missions Locales fêtent leur vingtième anniversaire lors de la rencontre nationale de Grenoble.

De nouveaux accords nationaux sont signés avec l'Education Nationale et l'AFPA.

Par voie de circulaire, **les associations régionales sont reconnues comme porteuses du programme régional d'animation.**

Le réseau compte 381 Missions Locales et 180 PAIO.

2003 Le CNML comprend désormais des représentants des régions, des départements et des communes. Un secrétariat général du Conseil national des missions locales est créé, il reprend une partie des missions auparavant assurées par la DIJ qui est supprimée.

Le Syndicat national des Missions Locales (SNML) se transforme en Union Nationale des Missions Locales, dont le président est Michel Abhervé.

2004 Pour la première fois, un secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes est nommé.

Avec l'inscription des Missions Locales dans le code du travail comme organismes concourant au service public de l'emploi, leur rôle est désormais officiellement reconnu dans les politiques de l'emploi.

L'association régionale bourguignonne ASSOR intègre la **fonction d'Assistant Technique Régional en charge de l'animation du système d'information.**

Elle déploie également le **projet de mutualisation des accès Internet** des 16 Missions Locales de Bourgogne.



2005 Création du **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)**, qui vise à accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi durable.

Parcours 3 devient le nouveau système d'information des Missions Locales.

Le **nouveau Protocole 2005 est signé** entre l'Etat, le CNML, l'Association des régions de France, l'Association des maires de France et l'Assemblée des départements de France. Pour la 1^{ère} fois, le protocole fait référence à la notion d'équipe d'animation régionale.

Les 404 Missions Locales et 100 PAIO accueillent 1,15 million de jeunes.

L'ASSOR organise la 1^{ère} **journée régionale des Missions Locales** de Bourgogne.

2006 Création du **Dispositif d'Accès à la Qualification (DAQ)** par la Région Bourgogne

Création du **SIFA** par la Région Franche-Comté

L'ASSOR déploie le **réseau régional de prise en compte de la souffrance psychosociale des jeunes**, qui permet à des psychologues d'intervenir en Mission Locale en complémentarité des conseillers en insertion professionnelle.

2007 L'association régionale franc-comtoise recrute une **animatrice régionale**.

2008 La circulaire DGEFP du 29 septembre introduit la Convention Annuelle d'Objectifs des ARML et les 4 missions principales du PRA (programme régional d'animation).

L'association régionale franc-comtoise organise sa 1^{ère} **journée professionnelle** et coordonne le programme régional de formation.

2009 Un nouveau rôle des Missions Locales est reconnu au sein du SPE avec la prescription des contrats aidés. Les Missions Locales sont reconnues comme pouvant prescrire les **CAE passerelle**, les **CUI CAE** et les **CUI CIE**.

Les Missions Locales sont reconnues comme membres du Service Public de l'Orientation pour Tous (SPO).

2010 Création du **Service Civique**, qui offre aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général, de donner de leur temps à la collectivité et aux autres.

Un nouveau Protocole 2010 des Missions Locales est signé entre l'Etat, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France et le CNML.

Un nouvel accord national de partenariat renforcé est signé avec Pôle emploi.

Création de L'Institut Bertrand Schwartz lors des 1^{ères} Rencontres Nationales organisées par l'UNML à Tours.

Création des **Plateformes d'Accès à la Qualification (PAQ)** par la Région Bourgogne.

L'ASSOR déploie un **projet d'analyse fonctionnelle des services rendus par les Missions Locales** de Bourgogne.



2011 Le rôle des Missions Locales est **reconnu par le Code de l'Education**.

Création des **Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)**.

Création de **l'ANI Jeunes décrocheurs** par l'Accord national interprofessionnel (ANI) qui prévoit la mise en œuvre par les Missions Locales d'un accompagnement renforcé pour 20 000 jeunes décrocheurs.

Fin 2011, **la reconfiguration du réseau franc-comtois engagée en 2010 s'achève** avec la disparition des PAIO historiques et constitution d'un réseau de 10 Missions Locales aux périmètres élargis. L'association régionale devient l'association franc-comtoise des Missions Locales Espaces Jeunes et ouvre son site portail.

Déploiement des aides au permis confiées par le Conseil Régional de Bourgogne aux 16 Missions Locales de Bourgogne.

2012 Création des **Emplois d'Avenir**, dont le déploiement est confié à titre exclusif aux Missions Locales.

Le 30^{ème} anniversaire des Missions Locales est organisé les 17 et 18 décembre lors des rencontres Nationales organisées à Lille par l'UNML avec la contribution du CNML, avec la Présence de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre.

La Région Franche-Comté conduit une **re-labellisation des Espaces Jeunes**, dont le nombre total passe de 23 à 26.

Déploiement du **Service Public Régional de la Formation (SPRF) segments 1 et 2** par la Région Franche-Comté.

L'ASSOR déploie le 1^{er} site portail régional des Missions Locales de Bourgogne.

2013 Expérimentation de la **Garantie Jeunes**, destinée aux jeunes en grande précarité. Le déploiement est confié aux Missions Locales à titre expérimental dans 10 départements dès septembre.

L'association régionale franc-comtoise se relocalise à Besançon.

L'ASSOR développe une mission d'ingénierie dans le cadre du déploiement des Emplois d'Avenir.

2014 Les ARML sont reconnues dans les textes constitutifs des CREFOP.

Création des **Périodes de Mise en situation en Milieu Professionnel (PMSMP)** et du **Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)**. Les Missions Locales font partie des 5 opérateurs nationaux reconnus du CEP.

2015 Les Missions Locales sont reconnues comme membres du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** dans le code du travail.

La **nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'Etat et les Missions locales** est mise en œuvre pour la période 2015-2018.

Le **système d'information Parcours 3** devient I-MILO, avec des opérations de migration coordonnées dans chaque région par les associations régionales.

La loi de « **modernisation de notre système de santé** » reconnaît dans son article 6 le rôle essentiel que jouent les Missions Locales en ce qui concerne les questions liées à la santé des jeunes qu'elles accompagnent.

L'**accord cadre du partenariat renforcé** a été signé par Pôle Emploi, le CNML, l'UNML et le **Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social**, pour la complémentarité des interventions auprès des jeunes et des entreprises dans les territoires.

L'**expérimentation de la Garantie Jeunes se déploie en Bourgogne-Franche-Comté**, avec 13 Missions Locales engagées dans la démarche.

Démarche de labellisation SPRO des Missions Locales de Bourgogne en lien avec la Région.

L'association régionale franc-comtoise intègre la **fonction d'Assistant Technique Régional** en charge de l'animation du système d'information.



2016 Suite à la Loi NOTRe, les Associations régionales des Missions Locales commencent à se réorganiser.

Suite à la conférence sociale d'octobre 2015, la Ministre du Travail confirme, le 22 juillet 2016, la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour les missions locales avec la fin du Conseil National des Missions Locales et la **création d'un Délégué ministériel aux Missions locales**.

Fin de la dernière PAIO, l'ensemble territoire métropolitain et ultramarin est couvert par une Mission Locale.

Création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) placé auprès du Premier ministre, avec une section liée à l'insertion des jeunes.

Organisation des 2^{èmes} Rencontres nationales des Missions Locales à Marseille.

En Bourgogne-Franche-Comté, un **séminaire de préfiguration de la future association** régionale se tient en mai 2016 à Dole, réunissant présidences et directions de Mission Locale.

L'association régionale bourguignonne se relocalise à Dijon.

L'expérimentation de la Garantie Jeunes continue de se déployer avec 7 Missions Locales qui rejoignent l'expérimentation. Extension de l'aide au permis du Conseil Régional aux 26 Missions Locales de la région BFC.

2017 La **Garantie Jeunes est généralisée** et mise en œuvre par les 26 Missions Locales de la région.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le **Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)** est mis en place pour les jeunes accompagnés par les Missions Locales et remplace le CIVIS.

Organisation des 3^{èmes} rencontres nationales des Missions Locales à Bordeaux.

Création en juillet de la dernière Association régionale sur la région Grand Est.

Déploiement du **SPRF Bourgogne-Franche-Comté** par la Région.

La nouvelle ARML BFC est créée au 1^{er} janvier 2017.

De nouveaux services mutualisés sont développés au bénéfice des 26 Missions Locales : plateforme régionale de messagerie, nom de domaine @milobfc.fr, logo harmonisé et charte graphique régionale etc.

D'autres services régionaux mutualisés s'étendent au bénéfice de l'ensemble des Missions Locales de la région [fourniture des accès Internet notamment].

Publication du **1^{er} rapport annuel d'activité des 26 Missions Locales BFC.**

2018 Création des **Parcours Emplois Compétences (PEC)** et du **Programme d'Intégration par l'Acquisition de la Langue (PIAL)**.

Suppression de la Délégation ministérielle aux Missions locales en novembre.

Lancement des appels à projets dans le cadre du **Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)** : repérage et mobilisation des invisibles, prépa apprentissage, 100% inclusion, intégration professionnelle des réfugiés, etc.

Le réseau des Missions Locales et de nombreuses collectivités territoriales se mobilisent contre le projet de fusion des Missions Locales dans Pôle Emploi.

Signature du **Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)**.

Signature de la charte d'engagement rénovée du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**.

Le réseau régional des psychologues porté par l'ARML et développé en Bourgogne se déploie en Franche-Comté. Il compte désormais 21 Missions Locales parties prenantes. Près de 1 200 jeunes sont accompagnés chaque année.



2019 Déploiement d'un **nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les ARML** avec la création d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs CPO 2019-2021.

Première expérimentation du Service National Universel ayant rassemblé 2 000 jeunes dans 13 départements pilotes.
Organisation des 4^{èmes} Rencontres Nationales des Missions Locales à Montpellier.

Réforme de la classification conventionnelle des emplois repères des Missions Locales.

L'ARML renforce l'équipe régionale d'animation autour des thématiques métier avec la création de deux postes de chargés de projet en appui au développement des politiques publiques.

Le nouveau site portail des 26 Missions Locales est déployé et comprend un service gratuit d'hébergement et de mise à disposition de site web pour les Missions Locales.

2020 Le cadre de contractualisation entre l'Etat et les Missions Locales est rénové à travers la nouvelle CPO 2020-2022. Elle introduit pour la 1^{ère} fois une part de performance dans le financement socle des Missions Locales.

Mars à mai 2022 : 1^{er} confinement généralisé dans le cadre de la pandémie COVID-19 : les Missions Locales ferment leurs portes pendant 45 jours et continuent d'accompagner les jeunes à distance.

Création du **Plan 1jeune1solution** visant à mobiliser un ensemble de leviers en faveur des jeunes dans le contexte inédit de crise sanitaire.

La loi "Pour une école de la confiance" instaure une **obligation de formation** pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

Déploiement du consortium régional « Milo'Lab, le Rezo Nomade des Missions Locales » porté par l'ARML et 23 Missions Locales autour du repérage et de l'aller vers. Près de 2 400 jeunes ont été repérés depuis.

Déploiement de solutions de travail à distance par l'ARML au profit de l'ensemble des Missions Locales (visioconférence, solutions de téléphonie, kit d'accompagnement à distance etc...).


2021 Le Gouvernement fixe au réseau l'objectif de **doublement des entrées en Garantie Jeunes** pour atteindre 200 000 entrées par an.

Signature des chartes de fonctionnement rénovées des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), entre la Région, le Rectorat et les Missions Locales.

L'ARML BFC déploie une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la comptabilité analytique dans les Missions Locales, en lien avec la DREETS et la Région.

2022 Création du **Contrat d'Engagement Jeunes**, dont le déploiement est confié aux Missions Locales et à Pôle emploi à compter du 1^{er} mars 2022.

La **Garantie Jeunes** prend fin le 28 février 2022. Elle aura bénéficié à plus de 21 300 jeunes en Bourgogne-Franche-Comté depuis son expérimentation en 2015.





Association régionale
des Missions Locales

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Association Régionale des Missions Locales de Bourgogne-Franche-Comté

Site de Besançon

10B rue Midol, 25 000 BESANÇON / 03-81-52-89-58

Site de Dijon

11 rue Louis de Broglie, 21 000 DIJON / 03-80-42-01-42

missionslocales-bfc.fr

